

VIIe congrès de l'Association française de science politique

Lille, 18, 19, 20 et 21 septembre 2002

Table-ronde n°1

« La mondialisation »

Sous la direction de Josepha Laroche

La mondialisation des flux migratoires

Catherine Wihtol de Wenden
CNRS, CERI

Introduction

Si l'on définit la mondialisation comme l'aboutissement de l'internationalisation à un stade de développement où les barrières s'estompent ou, sinon, apparaissent proches, accessibles, faisant communiquer des réseaux, des solidarités et où les interdépendances vont croissantes, on peut considérer que les flux migratoires sont entrés aujourd'hui dans ce processus. Il s'agit en effet d'un phénomène de dimension globale, politique, économique, sociale et culturelle de nature à entraîner l'érosion du cadre étatique et l'apparition ou la recomposition d'autres réseaux multipolaires, transnationaux ou transcontinentaux, mais aussi régionaux et à inscrire la question migratoire parmi les grands enjeux stratégiques mondiaux.

Hier circonscrite à quelques pays d'accueil et à quelques pays ou régions de départ, dans un espace souvent marqué par un passé colonial, la mondialisation des flux migratoires est récente. Au tournant des années 1980, une nouvelle donne migratoire s'est fait jour, liée à de nouvelles formes de mobilité et à de nouveaux migrants, originaires de zones géographiques jusque là peu engagées dans des flux de population de cette ampleur : Asie orientale et centrale, Europe de l'Est, Afrique centrale. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- l'existence de facteurs d'attraction (*pull*) devenus plus puissants que les facteurs qui poussent les gens hors de chez eux (*push*) : aujourd'hui, malgré des inégalités croissantes entre le Nord et le Sud, ce sont moins la pression démographique et la pauvreté qui sont à l'origine des migrations que l'envie d'Europe et, plus largement d'Occident, la société de consommation et à la démocratie étant rendues plus proches par la télévision et l'ensemble des media. Aussi, les migrants sont-ils moins des ruraux analphabètes que du temps des migrations de masse des années 1960, mais davantage des urbains scolarisés issus des classes moyennes aspirant à un mieux être économique, mais aussi politique, social et culturel ;

- la généralisation progressive des passeports, survenue il y a seulement une vingtaine d'années, à l'exception de rares pays qui les distribuent encore parcimonieusement (Chine, Corée du Sud, Cuba), y compris dans des pays régis par des régimes autoritaires. Ce phénomène a entraîné une généralisation du droit de sortie, alors que le droit d'entrer dans les

pays riches devenait de plus en plus contrôlé (visas), profilant l'expression d'un droit à la mobilité et à la démocratisation qui s'inscrit dans l'agenda des droits de l'homme ;

- l'explosion de la demande d'asile à une échelle mondialisée et non plus circonscrite à quelques points chauds, dans des proportions inconnues jusque là (Afrique des grands lacs, Asie du Sud-Est, Balkans, Proche et Moyen Orient, Amérique caraïbe) ;

- l'activation de réseaux transnationaux à l'origine de migrations en chaîne, (Chine, Roumanie, Balkans, Afrique de l'Ouest). Entravées par le contrôle des Etats, ces migrations, souvent clandestines, se jouent des frontières qui constituent parfois aussi une ressource ;

- le développement de migrations pendulaires d'allers-retours où l'on ne part plus définitivement mais pour de courtes durées avec pour but de rester dans de meilleures conditions chez soi, d'Est en Ouest de l'Europe, liées à la chute du mur de Berlin, mais aussi Sud-Nord, Sud-Sud ;

- la création de grands espaces régionaux de libre échange (ALENA, Mercosur, Euro-Méditerranée) et parfois aussi de circulation et d'installation (Union européenne, Marché nordique européen du travail), qui facilitent la circulation des marchandises, des hommes et des idées, même si la mobilité des populations, à l'exception de l'Union européenne n'est pas encore institutionnellement reconnue.

Tous ces éléments, révélateurs d'un ordre international bouleversé par la fin du glacie Est/Ouest et par de nouveaux conflits régionaux et mondialisés, mais aussi marqué par l'accroissement des écarts économiques, sociaux, politiques, culturels révélés par de nouvelles fractures qui sont autant de lieux de passages et de trafics (le Rio Grande entre le Mexique et les Etats-Unis, Gibraltar, les îles Siciliennes entre le Maghreb et l'Europe, Brindisi ou Vlores entre Italie, Grèce et Albanie, Sangatte et l'Eurotunnel, la frontière Oder-Neisse repoussée à l'Est entre Pologne et Biélorussie, Roumanie et Moldavie) sont en même temps sollicités par un désir diffus d'Europe et d'Occident. La proximité géographique est rendue plus aisée par la baisse généralisée du coût des transports, aériens notamment, l'image de l'Occident est diffusée par les chaînes de télévision et de radio reçues dans les pays de départ, les marchés locaux sont approvisionnés par les produits manufacturés occidentaux et les transferts de fonds des migrants suggèrent une consommation ostentatoire qui sert aussi à désenclaver les régions d'origine les plus reculées.

I. La nouvelle donne migratoire

A. Actualité de la pression migratoire

150 millions de migrants et de personnes déplacées de par le monde dont environ un tiers de migration familiale, un tiers de migration de travail et un tiers de réfugiés, soit 2% de la population mondiale mais 15 millions environ de personnes en situation irrégulière, c'est à la fois peu et en progression lente, mais régulière, dans la spirale de la mondialisation. Bien que l'écrasante majorité de la population mondiale demeure sédentaire, on assiste à une mondialisation des courants migratoires : le nombre de pays et de régions de départ et d'accueil augmente sans cesse, estompant peu à peu le poids des anciens liens coloniaux et du caractère bilatéral des flux. Même si les pays d'accueil occidentaux (Europe de l'Ouest, Etats-Unis, Canada auxquels on peut adjoindre l'Australie et le Japon) font l'objet de l'essentiel des analyses, plus de 60% des migrants ne quittent pas l'hémisphère sud et les trois quarts des réfugiés s'installent dans des pays du Tiers Monde, chez leurs voisins. De nouveaux réseaux dessinent des circuits qui n'ont plus de liens avec les pays d'installation : Iraniens en Suède, Roumains en Allemagne, Vietnamiens au Canada et en Australie, Bangla-Deshis au Japon, Maghrébins et Egyptiens dans les pays du Golfe ou en Libye. Tout porte à croire que la

mondialisation des flux migratoires va se poursuivre, du fait de la persistance des écarts de développement et d'une connaissance accrue des filières d'entrée dans les pays d'accueil : les politiques de maîtrise des flux n'ont que peu d'effets, malgré leur caractère répressif et dissuasif, sur l'ampleur du phénomène.

On connaît mal l'ampleur des migrations dans le monde, tant l'enregistrement des diverses formes de mobilité peut être épisodique et aléatoire dans les pays les moins développés et dans les régions en guerre. Les données les plus précises proviennent de l'OCDE, mais elles ne concernent que les pays occidentaux, les flux réguliers enregistrés et quelques estimations des migrations irrégulières. Parmi les multiples typologies permettant de caractériser les flux migratoires, on peut distinguer ceux-ci selon les objectifs poursuivis (économiques, familiaux, politiques, universitaires qui correspondent à autant de diverses cartes de séjour), selon le caractère légal ou illégal de ceux-ci, selon la durée du séjour envisagée (migrations d'installation, d'allers et retours, de voisinage), selon le type de population concernée (hommes, femmes, enfants, classes d'âge, profil socio-économique). Si l'on s'en tient à une classification quantitative, parmi les pays de l'OCDE concernés par une augmentation concernés par une augmentation du nombre des entrées depuis cinq ans, on distingue quatre groupes :

- ceux où les flux sont les plus élevés en 2000 : Japon, Australie, Irlande, Italie, Belgique, France, Royaume Uni, Norvège ;
- ceux qui ont connu un renversement de tendance, passant d'une diminution à une forte hausse du nombre des entrées : Finlande, Pays-Bas, Portugal, Suisse ;
- ceux où les flux ont diminué par rapport aux années 1990, tout en étant aujourd'hui stabilisés ou en hausse relative : Danemark, Suède, Canada ;
- ceux qui ont connu une baisse des flux en 2000 : Allemagne, Nouvelle-Zélande.

On assiste à un renforcement quantitatif des migrations en provenance d'Asie, notamment au Japon, en Australie, au Canada, en Italie et en France (Chinois, Philippins), à une poursuite de la mobilité de populations venant de Russie et d'Ukraine vers l'Europe de l'Ouest (et la Pologne) et du Sud (Portugal, Grèce). Ce sont les migrations permanentes, aux fins d'emploi, qui ont le plus contribué récemment à la hausse des flux réguliers, notamment en Australie, au Canada et aux Etats-Unis ainsi qu'en Autriche, Danemark, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Suisse, Royaume Uni, parmi lesquelles les migrations hautement qualifiées ainsi que les migrations d'étudiants et de demandeurs d'asile.

L'asile se caractérise par une forte progression des flux vers les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, la République tchèque, la France. Cinq pays d'accueil ont reçu 58% du total des demandeurs d'asile : le Royaume Uni, l'Allemagne, les Etats-Unis, les Pays-Bas et la Belgique en 2000, par ordre décroissant. Parmi les nouveaux pays d'accueil, figurent l'Italie, la Grèce, l'Irlande, les pays d'Europe centrale et orientale et la Turquie. Les nouveaux venus sont des Afghans, des Irakiens, des ressortissants de l'ex-URSS, de l'ex-Yougoslavie, des Sri-Lankais, des Algériens, des Somaliens, des Sierra Léonais, des Congolais, des Colombiens. Mais le nombre de réfugiés reconnus est d'une grande stabilité. Les demandeurs d'asile déboutés restent souvent dans les pays d'accueil, formant une population en situation irrégulière des ni régularisables ni expulsables, mais certains retournent chez eux une fois le conflit passé (comme en Bosnie et au Kosovo).

B. Nouvelles mobilités, nouveaux enjeux

Le nombre d'admissions légales annuelles en Europe est supérieur à celui des pays d'immigration traditionnels (Etats-Unis, Canada, Australie). Quelques traits distinguent fortement les nouveaux flux des anciens, inscrivant ceux-ci résolument dans la mondialisation. Tout d'abord, les " couples migratoires ", hérités de l'histoire coloniale et de

relations privilégiées entre pays de départ et pays d'accueil (France/Algérie, Allemagne/Turquie, Royaume-Uni/pays du Commonwealth) ont perdu de leur de leur force et l'on assiste à une diversification croissante des zones de départ, à destination de pays sans lien apparent avec les nouveaux venus. Ensuite, des migrations nouvelles se profilent, assez éloignées de l'immigration de masse des "oiseaux de passage" [Piorre, 1977]), travailleurs manuels et masculins qui partaient avec l'idée du retour mais se sont souvent sédentarisés. Enfin, c'est l'imaginaire migratoire de l'eldorado occidental qui est à la source de bien des mobilités, attirées par des métropoles économiques et culturelles du système monde. Partout, l'existence de réseaux transnationaux est une condition nécessaire à la mobilité. Ils se développent par delà la fermeture des frontières et se nourrissent, légalement ou non, de celles-ci.

La mondialisation contribue à installer durablement dans la mobilité des populations de plus en plus variées, tournées vers un mieux être qui n'est plus seulement économique mais aussi social, politique, religieux, culturel. Une économie liée au voyage anticipe cette mobilité, comme ces paysans roumains qui partent "faire une saison" dans les grandes capitales. La légitimité de la fermeture des frontières étatiques se trouve ébranlée par la diversité des formes de mobilité avec lesquelles les législations d'entrée et de séjour accusent souvent un décalage de plusieurs années de retard, source de dysfonctionnements. De plus en plus, les droits de l'Homme s'imposent comme référence supranationale (asile politique, droit de vivre en famille), ou les préoccupations humanitaires (protection temporaire de personnes déplacées), par delà la souveraineté des Etats. L'idée que ceux-ci ne peuvent pas indéfiniment empêcher la mobilité des hommes commence à se répandre, en même temps qu'un timide droit de migrer commence à être revendiqué dans les milieux associatifs, même si le droit à quitter un pays, y compris le sien (affirmé dans la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948), demeure fort peu respecté de par le monde tant les conditions d'entrée sont devenues difficiles. C'est souvent le choix de la porte de service à défaut de pouvoir pénétrer par l'entrée principale.

En valeur absolue, l'Allemagne et les Etats-Unis sont les deux premiers pays d'accueil de ces dernières années, suivis, en termes relatifs (entrées régulières par rapport à la population étrangère) par le Japon, la Norvège et le Royaume Uni. La migration pour regroupement familial (mariages inclus, notamment aux Etats-Unis et au Canada) domine, malgré la croissance de la demande d'asile et des migrations aux fins d'emploi. La féminisation de l'immigration est forte, en provenance de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et la contribution de l'immigration à l'affaiblissement du vieillissement démographique et à la compensation des pénuries de main d'œuvre est essentielle en Europe et au Japon. En mars 2000, le rapport des Nations Unies sur la migration de remplacement avait fait grand bruit en insistant sur ces deux points et en élaborant plusieurs scénarios appelant à la reprise des flux migratoires dans ces deux régions. C'est en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Suède et en République tchèque que l'apport migratoire est le plus important pour l'accroissement naturel, bien que ces pays préfèrent les entrées temporaires à la migration permanente. Tous les pays d'accueil cherchent à limiter l'immigration clandestine et l'emploi de travailleurs en situation irrégulière (estimés à 8,7 millions aux Etats-Unis en 2002) mais manquent de la volonté et des moyens de le faire, en raison d'un conflit permanent entre la logique du marché, poussant à l'ouverture des frontières et celle de l'Etat, poussant à la fermeture [Cornelius, Martin & Hollifield, 1994].

Bien que la statistique migratoire ne permette pas de dresser un bilan exhaustif des déplacements pour l'ensemble des pays du monde, quelques données de base permettent d'évaluer les tendances récentes de la mobilité mondialisée : tout d'abord, l'accroissement du nombre de migrants au cours des trente dernières années : 77 millions en 1965, 111 millions en 1990, 140 millions en 1997, 150 millions aujourd'hui ; ensuite, l'inégale répartition des

migrations dans le monde : 90% des migrants du monde vivent dans seulement 55 pays, notamment dans les pays industrialisés (selon l'UNESCO : Océanie 17,8%, Amérique du Nord 8,6%, Europe occidentale 6,1%, Asie 1,4%, Amérique latine et Caraïbes 1,7%, Afrique 2,5%) ; enfin le caractère ponctuel des politiques de contrôle face à l'augmentation rapide des flux transfrontaliers.

Malgré la vitalité des réseaux transnationaux, la proportion de migrants dans la population totale mondiale reste stable (2,8%) sans phénomène de migrations massives, si l'on exclut les migrations temporaires et clandestines qui ne sont pas ou peu comptabilisées. Ces migrations entretiennent toutes une relation ambiguë avec le développement, dont elles sont à la fois une cause (désenclavement, transferts de fonds, modernisation des mentalités), et une conséquence (exode rural provoqué par la fracture de sociétés traditionnelles en mutation, établissement de réseaux transnationaux d'échanges économiques, culturels, matrimoniaux), loin de ne résulter que du sous-développement. Ces migrations internationales, somme toutes faibles, au regard des déséquilibres mondiaux, constituent un enjeu majeur du XIXème siècle par la mobilité qu'elles induisent.

Une inégale répartition dans le monde

Europe

En Europe, sur 370 millions de personnes vivant en Europe de l'Ouest, on compte près de 20 millions d'étrangers, composés de cinq millions d'Européens communautaires et de 12 millions de non communautaires, auxquels il faut ajouter un volume de populations mobiles : demandeurs d'asile, touristes, étudiants, commerçants et hommes d'affaires en transit, experts, personnes en situation irrégulière. Ces étrangers sont inégalement répartis dans les pays européens [Wihtol de Wenden, 1999 et 2001]. L'Allemagne, avec 7,3 millions d'étrangers résidents et 8,9% d'étrangers dans la population totale est, de loin, le premier pays d'immigration en Europe. Elle est suivie par la France (3,3 millions d'étrangers, soit 5,6% des habitants et 4,3 millions d'immigrés, c'est-à-dire nés à l'étranger, Français ou non, soit 7,1% de sa population totale), puis par le Royaume Uni (2,2 millions d'étrangers, 3,8% de sa population totale), la Suisse (1,3 million d'étrangers, 19% de sa population totale), l'Italie (un million d'étrangers, 2,1% de sa population totale) et la Grèce (un million d'étrangers, 10% de sa population totale). Mais la proportion d'étrangers n'est pas toujours liée à leur poids numérique : ainsi le Luxembourg compte-t-il 30% d'étrangers, suivi par la Suisse (19%), alors que l'Espagne et l'Italie, anciens pays d'émigration devenus pays d'immigration, ne comptent que 2% d'étrangers. Malgré la mondialisation des flux, chaque pays a un peu "ses" étrangers, fruits de l'héritage colonial, de liens privilégiés ou de la proximité géographique avec des pays engagés dans la migration, ce qui met parfois en échec la volonté d'harmoniser les politiques européennes d'entrée et d'asile.

Enfin, on connaît mal la mobilité intra-européenne (cinq millions d'Européens de l'Union sont installés dans un autre pays que le leur), qui est la plus élevée au Luxembourg, suivi de l'Irlande, de la Belgique, du Portugal, de la Suède, de l'Espagne et de la Grèce. En Europe de l'Ouest, on constate pourtant que, depuis une vingtaine d'années, la part des étrangers originaires de pays tiers a augmenté et que certaines nationalités ont gagné en importance (migrants originaires des pays d'Europe centrale et orientale en Allemagne, Marocains et Sénégalais en France et en Italie, ex-Yougoslaves aux Pays-Bas), tandis que des nationalités nouvelles s'affirment dans le paysage migratoire dans des "niches" d'emplois caractérisées par un auto-recrutement des nationalités entre elles : Pakistanais, Vietnamiens, Iraniens, Sri-Lankais, Chinois.

Quant aux flux de l'Est, le groupe le plus important est celui des Polonais. En Europe de l'Est, on a assisté depuis la chute du mur de Berlin, à un désenchevêtrement des nationalités et

à des migrations ethniques de retour, tandis que s'organisaient de nouvelles filières migratoires dans des pays qui sont à la fois des pays de départ, d'accueil et de transit (Pologne, Russie, Ukraine) [de Tinguy & Wihtol de Wenden, 1994 et 1995]. Parmi les migrations ethniques, 620.000 Aussiedler venus de l'ex URSS, de Roumanie, de Pologne sont venus s'installer en Allemagne dans les années récentes, soit deux millions de personnes, familles comprises ayant pu acquérir la nationalité allemande au titre du droit du sang depuis la chute du mur de Berlin ; 300.000 Bulgares d'origine turque sont retournés en Turquie, la Finlande a connu des retours de Finnois de l'ex-URSS et des Etats baltes. Les migrations de voisinage (Roumains en Hongrie, Tchèques en Slovaquie, Ukrainiens en Pologne) compensent le faible impact de la mondialisation des migrations dans cette zone, hormis celle induite par les trafics qui l'utilisent comme plaque tournante (prostitution, passage à l'Ouest de migrations illégales provenant notamment d'Asie). Au cours des années 1980 et 1990, l'Europe est ainsi devenue explicitement un continent d'immigration, non sans quelques réticences dans les mentalités : obsession du risque migratoire vécu comme un défi [Badie & Wihtol de Wenden, 1994], interrogation sur les identités nationales, idée répandue selon laquelle les clandestins gênent l'intégration de ceux qui sont là. L'Europe est la seule région d'accueil au monde à avoir suspendu ses flux migratoires de main-d'œuvre salariée depuis plus d'un quart de siècle (1974), à tarder à reconnaître l'immigration comme partie prenante de son identité collective et à continuer d'afficher la fermeture malgré ses perspectives de vieillissement démographique et de manque de main d'œuvre. Les frontières sont contournées par des filières transnationales qui défient les politiques de contrôle, ce qui alimente un esclavage moderne fourni par l'immigration clandestine, faute d'adaptation des politiques nationales et européennes aux réalités de la mondialisation des flux [Wihtol de Wenden, 1999].

Amériques

Le continent américain a été fortement affecté par les événements du 11 septembre (renforcement des dispositifs de sécurité à l'entrée et lutte accrue contre l'immigration clandestine), même s'ils ont eu un faible impact sur les mouvements migratoires. Aux Etats-Unis (750 000 entrées légales par an pour les migrants permanents et un millier de temporaires – 1 535 000 en 2000 -), les entrées sont soumises à des plafonds d'admission par régions géographiques (dans le cadre du regroupement familial) et par secteurs d'activités (migrations temporaires de personnes hautement qualifiées et de " bras "). On assiste à une hausse de la population migrante, originaire notamment d'Asie et d'Amérique latine dans ce pays (9,3%) ainsi qu'au Canada (17,4%). Ce dernier pays cherche aussi à recruter, mais de façon permanente, une migration sélectionnée grâce à des " permis à points ", car il perd une partie de ses propres ressortissants et de ses migrants de haut niveau au profit des Etats-Unis.

Plusieurs accords sont venus consacrer l'intégration régionale de l'Amérique du Nord (ALENA, Association de libre échange nord américaine), mais il est difficile de dire si l'ALENA a eu pour effet de diminuer ou d'accroître les migrations. Toujours est-il que la frontière américano-mexicaine est un haut lieu de passages clandestins car, comme disent les " Chicanos ", " ce n'est pas nous qui traversons la frontière, c'est la frontière qui nous traverse " ¹. Depuis le 11 septembre, la politique des visas s'est durcie alors que la possibilité pour les Mexicains de postuler à un emploi légal aux Etats-Unis semblait connaître une embellie.

De son côté, l'Amérique latine a connu ces dernières années une forte mobilité, mal maîtrisée et un changement de la nature des tendances migratoires : migration interne (Brésil), internationale (Colombiens et Péruviens vers le Costa Rica, le Venezuela et le Paraguay,

¹ Entre 1998 et 201, 1573 migrants clandestins sont morts à la frontière américano-mexicaine et, depuis le 11 septembre, les clandestins " sont mis dans le même sac que les terroristes ", *Le Monde*, 18-19 Août 2002

Nicaraguayens et Guatémaltèques vers le Mexique) et émigration vers l'extérieur, Caraïbéens vers les Etats-Unis et le Canada, Mexicains vers les Etats-Unis, le plus important mouvement de population de la planète). La difficile gestion des flux est source d'une conflictualité potentielle entre les Etats à cause d'une situation politique et économique très instable et d'une augmentation considérable du flux intra-régional depuis dix ans. Les pays qui présentent le plus fort nombre de départs sont le Mexique, Cuba et la Colombie. Les guérillas, les mouvements de réfugiés, les migrations de retour (" Nikkeijins " du Brésil vers le Japon, Chiliens retournés au Chili) viennent ajouter à la diversité des types de migrations. Le processus de Puebla, issu de la première conférence régionale sur les migrations de 1996, est destiné à élaborer une coopération intra-régionale pour gérer la migration, résoudre la question des frontières communes, lutter contre les trafics d'êtres humains et protéger les droits des migrants irréguliers. Mais on est encore loin du rêve de la libre circulation des personnes.

Asie

A certains pays d'attraction des migrants, aux économies très développées (Japon, Hong Kong, République de Corée, Taïwan), s'opposent des pays parmi les plus pauvres du monde pour lesquels la migration est une forme de survie, quand elle ne constitue pas une fuite ou un départ forcé. Certains pays sont de grandes zones d'accueil de réfugiés : ainsi l'Iran est le premier d'accueil de réfugiés dans le monde, suivi par le Pakistan (qui a reçu 3,5 millions de réfugiés afghans depuis ces dernières années). Certains pays sont à la fois des foyers d'émigration et d'immigration, comme la Thaïlande et la Malaisie, entraînant une migration en chaîne où les uns quittent le pays pour de meilleurs emplois, remplacés par d'autres venus y chercher du travail. La diversité des migrants est à la mesure de la variété des situations : travailleurs sous contrat, migration très qualifiée, étudiants (plus de 300 000 aux Etats-Unis, Canada et Australie au milieu des années 1990), demandeurs d'asile, personnes déplacées pour cause de catastrophes écologiques, migration de retour, clandestins incluant le trafic de femmes et d'enfants.

L'Asie centrale (sud de la CEI incluse) est tout entière affectée par les nouvelles mobilités survenues depuis la chute du mur de Berlin : départs de Russes et d'Ukrainiens après la constitution d'Etats indépendants, rapatriements de peuples déportés comme les Tatars de Crimée, migrations ethniques comme les Juifs vers Israël, mouvements de réfugiés comme les Afghans, migrations de travail, fuite des cerveaux. Une migration chinoise, mobile, investit des métiers peu qualifiés ou des commerces ambulants.

Le Moyen Orient est, depuis vingt ans, une zone de forte attraction de main d'œuvre, souvent qualifiée de sud-sud : 35% de travailleurs étrangers en Arabie saoudite, 68% au Koweït et 75% dans les Emirats arabes unis.

La Turquie a été, ces dernières années, fortement affectée par des migrations de transit et de réfugiés. C'est à la fois un pays de départ vers l'Europe, mais plus récemment d'accueil pour des migrants en attente d'une autre destination, venus d'Irak, d'Iran, d'Egypte, du Maroc, d'Afghanistan, de Bosnie, du Kosovo, migrants économiques détournés faute de pouvoir entrer dans l'Europe de Schengen, migrants venus chercher refuge, migrants de retour (Turcs de Bulgarie). L'influence des réseaux migratoires et les effets de la mondialisation y sont particulièrement puissants.

En Asie du Sud et du Sud-Est, plusieurs pays sont passés de l'émigration à l'immigration. Les causes en sont multiples : émergence de la Chine dans l'espace migratoire, dont la " diaspora " est évaluée à 30 à 50 millions de personnes à l'étranger [Guerassimov, 2002] (son PNB était estimé à 500 milliards de dollars au début des années 1990), développement d'une migration illégale à l'intérieur même des pays asiatiques, apparition d'une population qualifiée faisant l'objet d'une demande élevée, dans la région et au-delà

(Europe, Etats-Unis, Canada), baisse de la fertilité et disparité démographique entraînant un besoin de migrants au Japon, en Corée et en Australie notamment, impact de la récession sur les pays à économies d'exportation comme Singapour ou les Philippines, baisse du niveau de vie et des salaires dans certains secteurs comme la construction et l'industrie, accroissement du trafic de clandestins, incluant les femmes et les enfants. Les conséquences en sont une féminisation accrue des flux migratoires provenant des Philippines, d'Indonésie et du Sri Lanka et une dépendance économique des pays d'origine à l'égard des transferts de fonds des migrants. Les principaux pays d'accueil sont le Japon, la Corée et Taiwan, Hong-Kong et Brunei, mais la proportion de migrants est très variable d'un pays à un autre (1,5% au Japon, 4% en Thaïlande, 20% en Malaisie, 27% à Singapour). Les principales zones de départ sont, outre la Chine (30 à 50 millions), l'Inde (20 millions environ), l'Indonésie, les Philippines (7 millions sont à l'étranger). En 1996, un Philippin sur 11 était un migrant international, installé pour un tiers au Moyen Orient, un tiers aux Etats-Unis et le reste en Europe et en Asie. Les deux plus grandes diasporas, chinoise et indienne, développent des formes de migrations complexes, d'allers et retours d'une partie seulement de la famille, avec double résidence et des retours à la retraite.

Australie, Pacifique

En Australie, 23% de la population est née à l'étranger. Il s'agit surtout d'entrées régulières et sélectionnées selon un régime de visas "à points" en fonction de la qualification, des liens familiaux et de critères humanitaires, révisé régulièrement en fonction du contexte économique et scientifique (étudiants), en vue d'attirer des résidents permanents. Originaires d'Océanie, d'Europe (50%), d'Asie (30%), d'Afrique et des Amériques, les migrants se sont beaucoup diversifiés, avec un accroissement du nombre des Asiatiques depuis l'abandon de la politique de l'Australie blanche (Vietnamiens, Chinois, Philippins) et l'adoption du multiculturalisme comme modèle de citoyenneté [Castles & Davidson, 2000]. Mais le pays a récemment réagi durement à l'afflux de demandeurs d'asile et de clandestins.

Afrique

Si l'Afrique du Nord est une région traditionnelle de départs vers l'Europe et, à un moindre degré vers les pays du Golfe, les Etats-Unis et le Canada, c'est aussi une zone d'accueil pour les migrants sub-sahariens : les frontières sont des lieux de passages et d'échanges traditionnels et sont difficiles à contrôler, au Sud pour les entrants comme au Nord pour les partants (Gibraltar).

L'Afrique sub-saharienne comporte une très grande diversité de situations migratoires. On distingue des pays d'accueil traditionnels (Côte d'Ivoire, Gabon, Afrique du Sud, Botswana), des pays de départ (Burkina, Lesotho), des pays d'accueil et de départ (Sénégal, Nigeria, Ghana), des pays d'accueil devenus des pays de départ (Ouganda, Zambie, Zimbabwe), des zones de départ et d'accueil de réfugiés (Burundi, Ethiopie, Liberia, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan), ainsi qu'une migration de commerçants, de travailleurs qualifiés, de nomades, de frontaliers. La plupart de ces migrations se font hors du contrôle des Etats, de façon irrégulière et dans un cadre régional. La sécheresse, la pauvreté, les guerres civiles ont mis sur la route des milliers de migrants dont il est parfois difficile de faire la part entre la migration forcée et la migration économique.

En Afrique centrale, les conflits ethniques ont abouti à d'importants déplacements de population tandis que l'Afrique de l'Ouest, engagée de longue date dans la migration externe vers l'Europe et les Amériques, connaît aussi une migration interne régionale. Le Sud de l'Afrique abrite une migration de main d'œuvre de voisinage ainsi que de travailleurs qualifiés.

Outre les crises politiques et économiques, le moteur de la mobilité est d'origine familiale, structuré en réseaux qui tissent des liens permanents entre le migrant et son milieu de départ (transferts de fonds, " tontines ", installations d'équipements collectifs). Une migration féminine ainsi qu'une migration de cadres et d'intellectuels, de jeunes clandestins, de commerçants essaime dans tout le continent mais aussi vers l'Europe, les Etats-Unis et les pays du Golfe persique. Tout porte à penser que la migration sub-saharienne va se poursuivre, compte tenu de l'absence de perspectives à court terme pour le plus grand nombre.

Partout dans le monde, la mondialisation des migrations² n'est que superficiellement affectée par les politiques de maîtrise des flux et d'intégration engagées par les pays d'accueil. Elle constitue, avec les réseaux transnationaux qui l'animent le plus souvent, l'un des plus grands défis à l'Etat. Durant ces dernières années, face à une déferlante migratoire redoutée qui ne s'est pas produite, on a tendu à considérer que la fermeture des frontières était un cadre général et permanent alors que les principes des droits de l'Homme (notamment la déclaration Universelle de 1948) rappellent le droit de quitter tout pays y compris le sien. Seule la reconnaissance d'un droit plus élargi à la mobilité peut permettre une plus grande démocratisation du passage des frontières, faute de quoi il ne profitera qu'aux plus nantis, qu'aux mieux introduits et alimentera les filières de passage clandestin.

II. Un nouveau questionnement pour les relations internationales

A. Une remise en cause du modèle étatique westphalien

Les migrants constituent, de plus en plus, des acteurs anonymes de la mondialisation : transgression des frontières étatiques [Sassen, 1995], transferts de fonds, contribution au co-développement, construction de réseaux transnationaux, pluralité des allégeances, des références et des choix.

Les nouvelles mobilités, à l'échelle mondiale, sont caractérisées par la diversification des profils de migrants : féminisation, classes moyennes urbaines, mineurs isolés, exode des cerveaux, mouvements de commerçants et d'hommes d'affaires, réseaux mafieux, mais aussi des " bras " dans les services demandeurs de main d'œuvre, venus tenter leur chance malgré la fermeture des frontières à leur encontre. Les zones de départ et d'accueil changent également de profil : ce ne sont plus des pays que l'on quitte ou vers lesquels on va, mais des régions engagées dans la migration se dirigeant vers de grandes métropoles mondiales. Ainsi, ce sont rarement les plus pauvres qui partent, mais ceux qui sont inscrits dans des réseaux migratoires, parfois à l'échelle de l'économie monde. Enfin, ces nouveaux migrants développent des formes de mobilité qui ne sont plus nécessairement une migration d'installation : migrations qualifiées parfois d'incomplètes (Europe de l'Est), inscrites dans une co-présence ici et " là-bas ", installation dans la mobilité, migration-circulation comme mode de vie.

Ils interpellent, tout comme ceux qui sont sédentarisés de plus longue date, la scène internationale de diverses manières : développement de la citoyenneté de résidence (modification du code de la nationalité dans beaucoup de pays d'accueil accordant une plus large place au droit du sol, revendication et mise en place du vote local pour les étrangers installés), appel au modèle de multiculturalisme, interrogations sur les allégeances des immigrés et des générations issues de l'immigration de culture musulmane lors des " affaires " de foulard, de la Guerre du Golfe ou du 11 septembre, émergence d'un vote immigré chez ceux qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil, comme en Californie ou en

² Pour quelques vues d'ensembles récentes sur la mondialisation des migrations, voir *Migrations Société*, [2001] ; OIM, [2000] ; HCR, [2000], *Revue internationale des sciences sociales* [Septembre 2000].

France, influence des pays d'origine sur les références des populations concernées, hier peu présents sur la scène internationale mais qui aujourd'hui représentent des enjeux économiques et stratégiques importants, sécuritarisation de l'immigration dans le discours politique interne et international [Heisler, 1998-1999 ; Bigo, 1996]³, se traduisant par des politiques de renforcement du contrôle des frontières, de création de zones tampons assorties d'accords dissuasifs sur le passage des frontières, diabolisation de l'Islam perçu comme la nouvelle menace, inscription de la dimension migratoire dans la définition des politiques de sécurité (dialogue euro-méditerranéen, coopération policière européenne, OTAN).

L'ensemble de ce contexte implique la prise en compte de l'immigration dans l'analyse politique internationale [Leveau, 1992-1993 et 1992-1993] de la mondialisation avec ses conséquences : interférence de l'ordre interne et de l'ordre externe [Zolberg, 1985], déclin de l'échelon étatique dans une dynamique où l'Etat n'est plus l'acteur principal, sa souveraineté étant entamée par les difficultés du contrôle des frontières et par la gestion de celles-ci à l'échelon intergouvernemental et supra-étatique –comme dans le processus de communautarisation européen). A bien des égards donc, l'immigration dérange l'ordre international : les frontières, les Etats, la souveraineté, la citoyenneté, les systèmes régionaux, les entités culturelles, linguistiques, religieuses, tout en se posant en nouvel acteur et en recomposant celui-ci : un processus tout aussi prometteur de reconfigurations, d'identités, d'énonciation de droits fondamentaux que porteur de risques et de ruptures d'équilibres. Elle illustre aussi, à la manière de James Rosenau [1997], la multiplication des acteurs non étatiques et la coexistence de deux mondes, celui des Etats et celui des acteurs non étatiques, la déterritorialisation des identités, le rôle de la dimension infra-étatique, transnationale et transfrontalière et de la texture sociale dans les relations internationales, tout en soulignant l'apparition de nouvelles frontières, institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, religieuses sur la scène mondiale.

B. L'immigration, un thème sécuritaire tant à l'échelle internationale qu'en politique intérieure

L'une des conséquences de la mondialisation des flux migrations est la tendance à transformer le phénomène migratoire, aussi vieux que le monde en un thème sécuritaire par excellence : crainte de l'invasion démographique, de la perte de contrôle des frontières, des altérations de l'identité culturelle, de la déliquescence de l'Etat providence et surtout des dangers de l'Islam. Déjà, Samuel Huntington [1996] substituait, en 1996, le conflit des civilisations, occidentale et islamique notamment, à l'affrontement des blocs Est-Ouest, disparu avec l'effondrement de l'Union soviétique. Depuis, le thème migratoire a été incorporé dans des bien des analyses stratégiques, dans les mêmes termes que le péril rouge, même si la mondialisation des migrations n'a rien d'une conquête, est un processus lent et continu, et si l'Islam radical et terroriste se situe aux marges des comportements religieux du plus grand nombre.

Les événements du 11 septembre 2002 ont renforcé cette tendance, dans le sens de la mise en place de politiques de contrôle plus sécuritaires, de la lutte affichée contre l'immigration clandestine (sommet européen de Séville de juin 2002), de la suspicion accrue à l'égard des installés. Pourtant, les politiques migratoires sont de peu d'effet dans la prévention du terrorisme, le 11 septembre n'a pas eu beaucoup d'impact sur les mouvements de population [de Wenden, 2002] et surtout les intérêts économiques peuvent entrer en conflit avec les préoccupations sécuritaires. Les termes de menace, de défi, souvent associés à la délinquance, à la clandestinité et à l'Islam radical sont volontiers transposés du discours

³ Pour une approche très exhaustive spécialisée sur l'immigration, voir Lobkowicz de, [2001].

militaire et de sécurité Est-Ouest aux analyses stratégiques internationales, d'autant plus que celles-ci se sont élargies à la texture sociale des relations internationales (questions d'environnement, de société, de culture et non plus seulement d'Etats et de droit).

D'un point de vue éthique, une telle évolution peut apparaître dangereuse, car elle renforce la vision sécuritaire de l'immigration en mettant l'accent sur les politiques de contrôle, l'immigration illégale, les réseaux mafieux, les allégeances douteuses, les défis apportés à la souveraineté des Etats. Les nouvelles formes de mobilité dans un monde coupé en deux par le régime des visas, le vivre ensemble, la redéfinition de la citoyenneté dans des Etats pluriethniques et multiculturels, l'émergence d'un islam occidental au sein de la laïcité, l'évaluation des besoins économiques et démographiques de nouveaux venus sont un enjeu plus essentiel. D'autres questions, telles que l'influence des facteurs externes dans l'ordre politique interne (terrorisme, réfugiés, solidarités transnationales), et réciproquement (violences urbaines, immigration clandestine, double nationalité et vote) sont aussi soulevées par les migrations entre les Etats d'arrivée et d'accueil et, plus largement, sur la scène internationale.

Conclusion

L'internationalisation et la sécuritarisation du thème de l'immigration est assez récente, tout comme son émergence comme thème légitime en science politique. Les analyses économiques, sociologiques, anthropologiques, culturalistes, souvent limitées aux approches nationales et locales ont longtemps pris le pas sur cette dimension tardive. La question des frontières et de leur transgression fait passer de l'international au transnational (réseaux, identités), de même que la moindre pertinence de la migration inter étatique au profit de mobilités régionales se dirigeant vers de grandes métropoles mondiales introduit la thématique migratoire dans celle de la ville globale [Sassen, 1991], de l'économie monde et des questions urbaines [Body-Gendrot, 2001], à la fois locales et transcontinentales. De leur côté, les migrants interrogent une autre dimension de l'international, le co-développement, d'ailleurs de moins en moins d'Etat à Etat que partie d'un ensemble régional à un autre et surtout sous la forme de coopération régionale décentralisée à travers de nouveaux acteurs non étatiques (ONG, associations, groupes informels de migrants).

Un autre questionnement, tout aussi international mais plus difficile à appréhender, est celui des allégeances multiples induites par la migration, des intrusions éventuelles des pays d'origine dans les comportements politiques et culturels des migrants, dans un monde où le multiculturalisme et la pluralité des références sont à la fois redoutés et valorisés. L'Islam et les solidarités nationales et régionales sont particulièrement sollicitées dans de telles approches, même si seule une enquête de terrain approfondie des attitudes des migrants peut venir à bout de la pertinence de ces interrogations pour les relations internationales. Les " affaires " (du foulard 1989, Kelkal, 1995) ont mis à l'ordre du jour de telles analyses, réactualisées après le 11 septembre 2001 (Zacharias Moussaoui en France, Nizar Trabelsi en Allemagne, les frères El Hadouti en Belgique ont vécu dans l'immigration tout en étant proches du milieu des terroristes aériens). L'analyse de l'asile [Zolberg, Suhrke & Aguayo, 1989] n'est pas non plus épargnée de cette internationalisation et sécuritarisation du thème migratoire dans la science politique. Une approche fine montre que, malgré la volonté de communautariser celui-ci à l'échelon européen, des arbitrages sont faits de la part des pays d'accueil à l'égard des pays de départ quant à la décision d'accorder ou non l'asile à tel groupe national en fonction des relations diplomatiques que l'on veut préserver avec les pays d'origine, surtout quand il s'agit de voisins susceptibles de fournir de nouveaux demandeurs ou des matières premières. L'amalgame de l'asile avec la clandestinité fait partie de cette criminalisation de la question migratoire sur la scène internationale.

De fait, si l'immigration est aussi une question sécuritaire, c'est plus souvent dans la politique intérieure : banlieues urbaines, exclusions, discriminations, violences génératrices de troubles et de failles dans la cohésion sociale, en même temps que foyers d'extrémisme et de radicalisation religieuse. C'est là que des facteurs externes peuvent être importés dans l'ordre interne des Etats : propagande, entraînement militaire à l'étranger, même si la loyauté des populations issues de l'immigration a rarement fait défaut lors de grandes crises comme la guerre du Golfe ou le 11 septembre 2002. Plus sécuritaires par essence sont les réseaux transnationaux, licites et illicites qui traversent les frontières à des fins commerciales ou mafieuses (prostitution, drogue, filières de passage). Mais la mondialisation des flux migratoires ne peut être réduite à cette dimension dans les relations internationales. De même que l'Islam ne peut servir à combler le vide dans les études stratégiques laissé par la fin de l'affrontement Est-Ouest, la migration clandestine ne peut être amalgamée à la criminalité et à la délinquance, même si elle défie l'Etat et ses frontières et l'immigration familiale ou matrimoniale ne peut être assimilée à une menace pour les Etats providence. L'aspect le plus novateur dans la mondialisation des flux est plutôt la contradiction soulevée entre les droits de l'Homme, la souveraineté, les logiques de contrôle étatique et intergouvernementales, les besoins de main d'œuvre et le renouvellement des identités culturelles et politiques. L'immigration ne peut être réduite à une instrumentalisation pour des études stratégiques. Elle est au contraire au cœur d'une nouvelle approche des relations internationales.

Bibliographie

- Badie (Bertrand), Wihtol de Wenden (Catherine), 1994, *Le Défi migratoire. Questions de relations internationales*. Paris, Presses de la FNSP.
- Bigo (Didier), 1992, *L'Europe des polices et de la sécurité intérieure*, Bruxelles, Complexe.
- Bigo (Didier), 1996, *Polices en réseaux*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Body-Gendrot [Sophie], 2001, *Violences urbaines*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Castles(Stephen) & Davidson, (Alastair), 2000, *Citizenship and Migration. Globalization and the politics of belonging*, London, Macmillan
- Cornelius (Wayne), Martin (Philip) & Hollifield (James), 1994, *Controlling Immigration. A Global Perspective ?* Stanford, Stanford University Press.
- Guerassimov (Carine), 2002, "L'impact de la nouvelle migration chinoise sur les relations de la Grande-Bretagne avec la République populaire de Chine ", *Bulletin du CAP*, Ministère des Affaires Etrangères, N°75, Février.
- HCR, 2000, *Les réfugiés dans le monde*, Paris, Autrement.
- Heisler (Martin), 1998-1999, " Contextualising global migration : sketching the socio-political landscape in Europe ", *UCLA Journal of International Law and Foreign Affairs*, 3, 2., Fall/Winter.
- Huntington (Samuel), 1996, *The Clash of Civilisations*, Cambridge, Harvard University Press.
- Leveau (Rémy), 1992-1993, " Influences extérieures et identités au Maghreb : le jeu transnational ", *Cultures et Conflits*, N°8.
- Leveau (Rémy), 1998 " Vers une société civile internationale ? " *Relations internationales*, N°54.
- Lobkowitz de (Wenceslas), 2001, *L'Europe et la sécurité intérieure. Une élaboration par étapes*. Paris, La Documentation française.
- Migrations Société, 2001, vol. 14, n°79, janv.-fév.
- OIM, *Etat de la migration dans le monde*, 2000 ;
- Piorre (Michael), 1977, *Birds of Passage*, Cambridge, Harvard University Press.
- Revue internationale des sciences sociales, 2000, " La migration internationale en 2000 ", *RISS*, n°165, Septembre 2000.
- Rosenau (James), 1997, *Along the Domestic Foreign Frontier : exploring Governance in a Turbulent World*.

Sassen (Saskia), 1991, *The Global City. New York, London, Tokyo*, Princeton University Press.

Sassen (Saskia), 1995, *Losing Control. Sovereignty in an age of globalisation*. New York, Columbia University Press.

Tinguy de (Anne) & Wihtol de Wenden (Catherine), 1994, “ Est : Ces immigrés qui viendraient du froid ”, *Panoramiques*, N° 14.

Tinguy de (Anne) & Wihtol de Wenden (Catherine), 1995, *L'Europe et toutes ses migrations*, Bruxelles, Complexe.

Wiener (Miron), 1995, *The Global Migration Crisis. Challenges to States and to Human Rights*, New York, Harper Collins.

Wihtol de Wenden (Catherine), 1999, *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris, Presses de Sciences Po.

Wihtol de Wenden (Catherine), 1999, *L'immigration en Europe*, Paris, La Documentation française.

Wihtol de Wenden (Catherine), 2001, *L'Europe des migrations*, Paris, La Documentation française.

Wihtol de Wenden (Catherine), 2002, “ La dynamique mondiale des flux migratoires ”, *Esprit*, Dossier “ Le monde après le 11 septembre ”, N° 8-9, Août-Septembre.

Zolberg (Aristide), 1985, “ Immigration : l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne ” in Leca (Jean), *Traité de Science Politique*, 1985, Paris, PUF, Tome II.

Zolberg (Aristide), Suhrke (Astri), Aguayo (Sergio) 1989, *Escape from Violence. Conflict and the refugee crisis in the developing world*, New York, Oxford University Press.